## DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

## Syndicat mixte des eaux Laffon Ladebat

65, rue Charles-de-Gaulle 55 210 Heudicourt-sous-les-Côtes

Tél: 03 29 89 32 29 Site Internet: www.siell.fr

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

**ANNÉE 2020** 

### Édito



Lionel JACQUEMIN Président du SIELL

Madame, Monsieur,

Cette année 2020, dont le présent RPQS retrace l'activité, a été marquée par deux événements majeurs.

En premier lieu, d'un point de vue institutionnel, les élections municipales ont conduit à la désignation de nouveaux délégués au Comité Syndical. Ceux-ci m'ont renouvelé leur confiance, et je profite de cette occasion pour les en remercier. Ce nouveau mandat pourra ainsi s'inscrire dans la continuité des actions précédemment engagées.

En second lieu, la pandémie mondiale de la COVID 19 a fortement perturbé le fonctionnement de notre structure. Malgré le fait que certaines missions de base n'ont pu être réalisées, le service public a été maintenu, ainsi que les chantiers d'entretien du réseau, dans le respect des mesures sanitaires. Ceci grâce au dévouement et à l'investissement au quotidien du Directeur et de l'ensemble du personnel. Qu'ils en soient tous remerciés.

A l'occasion de l'édito du RPQS 2019, j'avais évoqué le bilan du mandat précédent, en citant notamment toutes les études structurantes qui ont été engagées et/ou menées à leur terme, traçant ainsi la feuille de route du SIELL pour les années et décennies à venir.

2020 a vu le démarrage de la phase opérationnelle issue des conclusions de ces études ; à savoir :

- Réalisation de l'opération de sécurisation Rive Gauche ;
- Finalisation du programme de rénovation des sites de stockage ;
- Poursuite du programme de rénovation des réseaux de distribution ;
- Mise en œuvre des phases préparatoires techniques et financières aux opérations de sécurisation interne et externe (sécurisation Nord-Sud et sécurisation Rive Droite).

La poursuite et la mise en œuvre de ces programmes d'actions sera inscrit au budget 2021 pour un montant global de plus de 19 millions d'euros hors taxes.

Ces travaux n'auraient pu être envisagés, au regard de la taille de notre structure, sans l'opportunité de mobilisation des fonds du Plan de Relance. En effet, l'impact de ces opérations sur la sécurisation de l'adduction en eau potable pour de très nombreuses communes, ainsi que des sites industriels et touristiques, d'une part, et au regard des retombées économiques, d'autre part, ont suscité l'intérêt de nos partenaires institutionnels que sont l'État, l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Région Grand Est et le Département de la Meuse. Les objectifs de ces opérations répondent aux exigences d'adaptation au changement climatique et de transition écologique et en font ainsi des projets structurants à l'échelle Départementale et Régionale.

Ces projets d'envergure vont bénéficier d'un taux d'aides exceptionnel et une part d'autofinancement, qui passera par de l'emprunt et la révision de notre grille tarifaire. C'est un choix politique majeur et courageux, au bénéfice de la pérennité de l'état patrimonial de nos infrastructures, mais également du confortement des capacités de développement économique, d'aménagement et d'attractivité de notre territoire.

En conclusion, je renouvelle mes remerciements aux salariés du syndicat, à nos partenaires institutionnels, à mes vice-présidents et à l'ensemble de mes collègues délégués.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président Lionel JACQUEMIN

# SOMMAIRE

CHAPITRE I		
1. PRÉS	SENTATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SIE LAFFON DE LADEBAT	1
1.1.	Présentation du territoire desservi (d101.0)	1
1.2.	Estimation de la population desservie et nombre d'abonnés (d101.1)	3
1.3.	Mode de gestion et compétences du service de l'eau potable	
1.4.	Nature du service	
1.5.	organisation du SIELL	
1.5.		
1.5.		
1.6.		
1.6.		
1.6.	·	
1.6.		
CHAPITRE I	~	
	IX BRUTES	
1.1.	les Unités de distribution du siell	
1.2.	Unités de désinfection	
	INTERCONNEXIONS DE SÉCURISATION	
2. LES	Interconnexion avec le sie de piennes	
2.1.	Interconnexion avec le sie de piernies	
2.2.	Interconnexion avec le sie du soiron	
	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU SIELL	
	Les périmètres de protection	
3.1.		
3.2.	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (p108.3)	
	\n 2020	
4.1.	Bilan de production et d'achat d'eau	
4.2.	Évolution des volumes prélevés / produits	
4.3.	Bilan énergétique	
	UMES FACTURÉS ET RENDEMENTS	
5.1.	Évolution des volumes facturés et des rendements	
5.2.	Rendement par unité de distribution – Année 2020	
5.3.	Répartition et évolution des volumes facturés par type d'abonnés	
	RIMOINE	
6.1.	Données linéaires des réseaux	
6.2.	Les indices linéaires	
	AILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE	
7.1.	Évolution du taux de renouvellement des réseaux (p107.2)	
7.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux aep (p103.2B)	23
7.3.	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de r	
de ce	délai (d151.0 & d152.1)	
7.4.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (p151.1)	
7.5.	Taux de réclamations (p155.1)	25
8. QUA	ALITÉS DE L'EAU DISTRIBUÉE	
8.1.	Le contrôle de la qualité de l'eau (p101.1 & p102.1)	26
CHAPITRE I	III. INDICATEURS FINANCIERS	27
<ol> <li>TAR</li> </ol>	IFICATION DE L'EAU	27
1.1.	Modalités de tarification au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	27
1.2.	Facture d'eau type (d102.0)	28
2. Con	MPTE ADMINISTRATIF 2020	
2.1.	Section de fonctionnement	29
2.1.		
2.1.		
2.2.	Section d'investissement	
2.2.		
2.3.	Recettes d'investissement	
2.4.	État et durée d'extinction de la dette (p153.2)	
2.4.	État des impayés fin 2019	
2.5. 2.6.	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (p154.0)	
	Taux a impayes sur les factures à éau de l'aimée précédente (p154.0)	

## CHAPITRE I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### 1. PRÉSENTATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SIE LAFFON DE LADEBAT

#### 1.1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI (D101.0)

Le Service de l'eau potable du SIE Laffon de Ladebat (SIELL) est géré depuis 1947, année de sa création, au niveau

☐ Communal

#### ☑ Intercommunal

Depuis la constitution du SIELL, le 10 octobre 1947, le territoire de sa compétence EAU s'est étendu au fur et à mesure des adhésions pour atteindre au 1er janvier 2021, un total de 56 membres comprenant 55 communes et 1 EPCI, soit 76 villages et hameaux (voir liste ci-dessous). Fait marquant au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'adhésion effective de la commune de Herbeuville au SIELL. En termes de territoire, le SIELL dessert environ 12% des communes meusiennes.

Autre fait marquant au cours de l'année 2020, le Syndicat Intercommunal des Eaux Laffon de Ladebat est devenu au 1<sup>er</sup> janvier par arrêtés inter-Préfectoraux, le Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat, toujours reconnu sous son acronyme SIELL. Cette modification statutaire est due à la prise de compétence "Eau Potable" par la Communauté de Communes Terres Touloises qui adhère au Syndicat en représentation substitution de la commune de Boucq (54).

Le SIELL dessert une population totale de plus de 11 581 habitants au 1er janvier 2021.

ANCEMONT,
AVILLERS SAINTE CROIX,
BÉCHAMPS (54),
BOINVILLE,

BONZÉE EN WOËVRE pour :
• MESNIL SOUS LES CÔTE,

MONT VILLERS,

BONZÉE EN WOËVRE,VILLERS-BONCHAMPS,

BOUCONVILLE SUR MADT,
CODÉCOM TERRES TOULOISES pour :

• BOUCQ (54), BOUQUEMONT,

BRAQUIS,

BROUSSEY-RAULECOURT pour :

• BROUSSEY EN WOËVRE,

• RAULECOURT,

BUXIÈRES SOUS LES CÔTES pour :

• BUXERULLES,

• BUXIÈRES SOUS LES CÔTES

• WOINVILLE,

**BUZY-DARMONT** pour:

• AUCOURT,

BUZY

• DARMONT,

LAMORVILLE pour :

• DEUXNOUDS AUX BOIS,

DOMPIERRE AUX BOIS,
DONCOURT AUX TEMPLIERS,
EIX,

ÉPARGES (LES),

FRÉMERÉVILLE,

FRESNES EN WOËVRE,

GÉVILLE pour : CORNIÉVILLE.

• GIRONVILLE SOUS LES CÔTES,

• JOUY SOUS LES CÔTES,

• GIRAUVOISIN, GUSSAINVILLE, HARVILLE,

HENNEMONT,

HEUDICOURT SOUS LES COTES, ...

JONVILLE EN WOËVRE,

APREMONT LA FORÊT pour :

LIOUVILLE

• LOUPMONT,

MAIZERAY,

MANHEULLES,

MARCHÉVILLE,

MONTHAIRONS (LES),

MONTSEC, MOULOTTE,

NONSARD-LAMARCHE pour :

NONSARD,

• LAMARCHE EN WOËVRE,

• PAREID,
PARFONDRUPT,
PINTHEVILLE,
RANZIÈRES,
RIAVILLE,

CONVALIX

SAINT HILAIRE EN WOËVRE pour :

BUTGNÉVILLE,

SAINT HILAIRE EN WOËVRE,

• WADONVILLE,

• SAINT JEAN LES BUZY,

• SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES

THILLOT SOUS LES COTES,

TILLY SUR MEUSE, TRÉSAUVAUX, TROYON, VALBOIS pour :

SAVONNIÈRES-EN-WOËVRE

SENONVILLE

VARVINAY

VARNÉVILLE,

• VIGNEULLES LÈS HATTONCHATEL pour :

BILLY SOUS LES CÔTES,

CREUE,

• HATTONCHATEL,

• HATTONVILLE,

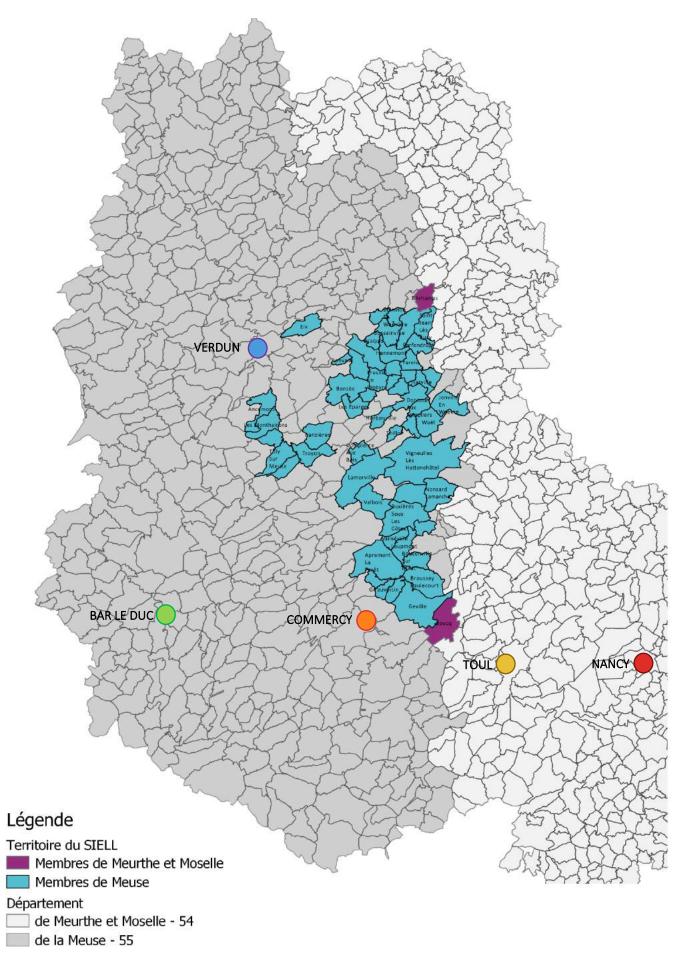
• VIÉVILLE SOUS LES CÔTES

• VIGNEULLES LÈS HATTONCHATEL,

VILLE EN WOËVRE, VILLERS SUR MEUSE

WARCQ, WOËL.

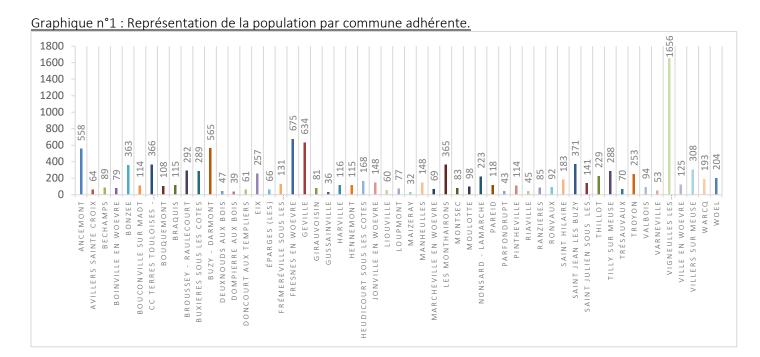
Figure n°1 : Cartographie des membres du SIELL au 1er janvier 2021.



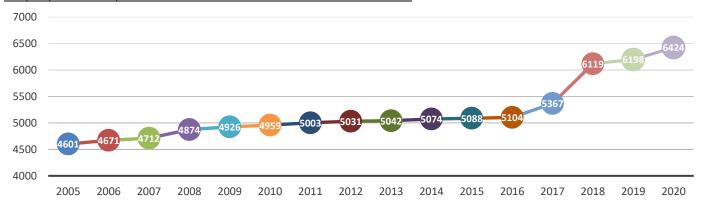
#### 1.2. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET NOMBRE D'ABONNÉS (D101.1)

En 2020, le SIELL a assuré l'alimentation et la distribution en eau potable à une population totale de 11 396 habitants ce qui représente moins de 6% de la population Meusienne (Données démographiques de l'année 2018 - valeur au 1er janvier 2021) et 6 424 abonnés (Voir tableau n°1, pages 4-5), soit respectivement 253 habitants de plus, et 226 abonnés de plus que l'année 2019.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par kilomètre de réseau hors branchement) est de 15,04 abonnés/km au 31/12/2020, contre 14,91 abonnés/km au 31/12/2019.







Le ratio du nombre d'habitants sur le nombre d'abonnés renseigne le caractère urbain ou rural du service. Plus simplement, il indique combien d'habitants sont alimentés par branchement (Voir tableau n°1, pages 4-5).

Ce ratio est essentiel puisqu'il permet d'apprécier ou de nuancer le coût de certaines charges fixes ou d'appréhender les performances du réseau de distribution d'eau. En effet, en milieu rural l'alimentation en eau potable des usagers nécessite le déploiement d'un linéaire de réseau plus important qu'en milieu urbain.

Le ratio moyen du SIELL est de 1,75 hab/abonné pour l'année 2020 contre 1,77 pour l'année 2019. La valeur de ce ratio souligne une densité de population de type rural.

Tableau n°1 : Population et abonnés desservis par commune et ratio – Année 2020

Tableau n°1 : Population et abonnés desservis par commune et ratio – Année 2020					
MEMBRE	POPULATION 2018 (au 01/01/2020)	ABONNÉS 2020	Nombre d'habitants par abonnement		
ANCEMONT	558	288	1,94		
AVILLERS SAINTE CROIX	64	47	1,36		
BÉCHAMPS	89	52	1,71		
BOINVILLE EN WOËVRE	79	37	2,14		
BONZÉE	363	210	1,73		
BOUCONVILLE SUR MADT	114	57	2,00		
CC TERRES TOULOISES - BOUCQ (54)	366	193	1,90		
BOUQUEMONT	108	79	1,37		
BRAQUIS	115	62	1,85		
BROUSSEY - RAULECOURT	292	144	2,03		
BUXIERES SOUS LES COTES	289	229	1,26		
BUZY - DARMONT	565	287	1,97		
DEUXNOUDS AUX BOIS	47	34	1,38		
DOMPIERRE AUX BOIS	39	26	1,50		
DONCOURT AUX TEMPLIERS	61	48	1,27		
EIX	257	120	2,14		
ÉPARGES (LES)	66	38	1,74		
FRÉMERÉVILLE SOUS LES CÔTES	131	69	1,90		
FRESNES EN WOËVRE	675	381	1,77		
GEVILLE	634	337	1,88		
GIRAUVOISIN	81	46	1,76		
GUSSAINVILLE	36	19	1,89		
HARVILLE	116	61	1,90		
HENNEMONT	115	59	1,95		
HEUDICOURT SOUS LES COTES	168	139	1,21		
JONVILLE EN WOËVRE	148	100	1,48		
LIOUVILLE	60	55	1,09		
LOUPMONT	77	73	1,05		
MAIZERAY	32	14	2,29		
MANHEULLES	148	82	1,80		
MARCHÉVILLE EN WOËVRE	69	35	1,97		
LES MONTHAIRONS	365	180	2,03		
MONTSEC	83	62	1,34		
MOULOTTE	98	55	1,78		
NONSARD - LAMARCHE	223	136	1,64		
PAREID	118	57	2,07		
PARFONDRUPT	43	26	1,65		
PINTHEVILLE	114	54	2,11		
RIAVILLE	45	25	1,80		
RANZIÈRES	85	59	1,44		
RONVAUX	92	53	1,74		
SAINT HILAIRE	183	100	1,83		
SAINT JEAN LES BUZY	371	162	2,29		
SAINT JULIEN SOUS LES CÔTES	141	68	2,07		
THILLOT	229	124	1,85		
TILLY SUR MEUSE	288	142	2,03		

MEMBRE	POPULATION 2018 (au 01/01/2020)	ABONNÉS 2020	Nombre d'habitants par abonnement
TRÉSAUVAUX	70	37	1,89
TROYON	253	133	1,90
VALBOIS	94	72	1,31
VARNÉVILLE	53	40	1,33
VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	1656	943	1,76
VILLE EN WOËVRE	125	87	1,44
VILLERS SUR MEUSE	308	133	2,32
WARCQ	193	88	2,19
WOEL	204	153	1,33
HAUDIOMONT		6	
SAINT MAURICE		8	
TOTAL	11 396	6 424	1,75

#### 1.3. MODE DE GESTION ET COMPÉTENCES DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le service de l'eau du SIELL est un ÉPIC, Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, compétent en matière de :

			Oui	Non
	Prod	uction		
	Prote	ection des ouvrages de prélèvement		
	Trait	ement		
	Tran	sfert		
	Stoc	kage		
	Distr	ibution		
Le servi	ce de l	'eau du SIELL, est un établissement p	ublic mixt	e fermé exploité en :
		Régie <b>Régie avec prestataires de service</b> Régie intéressée		Gérance Délégation de service public : Affermage Délégation de service public : Concession

L'exécutif et les commissions sont chargés de présenter, de dresser, de mettre en œuvre, de diriger, de suivre et d'évaluer le service public de l'eau qu'est le SIELL.

Ces compétences sont régies par :

- Le règlement du service public d'eau potable mis à jour et adopté le 20 mars 2013 par le comité syndical,
- Les statuts du SIELL qui ont été validés par le comité syndical lors de l'assemblée générale du 8 septembre 2020, puis adoptés par les conseils municipaux et communautaire des membres du SIELL et validés par arrêtés inter-Préfectoraux n° 2021-128 du 19 janvier 2021.

#### 1.4. NATURE DU SERVICE

Le service d'eau potable est assuré par le SIELL sous la forme d'une gestion directe. Il assure plusieurs prestations techniques et administratives, à savoir :

- L'entretien des sites de stockage et de production d'eau potable,
- L'entretien du parc de compteurs et d'autres prestations sur les réseaux AEP ne nécessitant pas de
- Le relevé des compteurs et la facturation de l'eau consommée,
- La gestion courante pour la création des nouveaux branchements (relève des informations, établissement des devis, etc...)

- Les appels d'offres et la maîtrise d'œuvre de certains dossiers de renouvellement ou d'extension de son réseau AEP.
- La gestion administrative et financière, assistée de la trésorerie de Saint-Mihiel.

#### 1.5. ORGANISATION DU SIELL

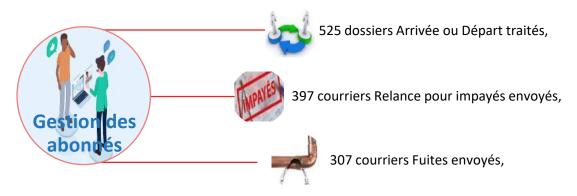
#### 1.5.1. Le Pôle administratif du SIELL

Les chiffres clés de l'année 2020 :

#### 1.5.1.1. Gestion courante



#### 1.5.1.2. Gestion des abonnés



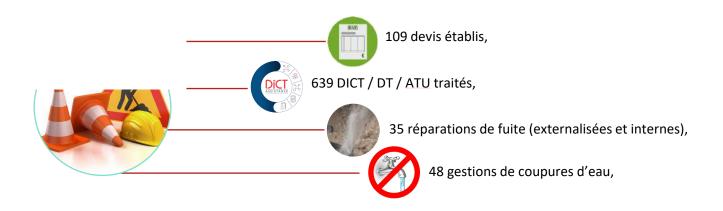
#### 1.5.1.3. Gestion de la facturation



#### 1.5.2. Le Pôle technique du SIELL

Les chiffres clés de l'année 2020 :

#### 1.5.2.1. Interventions réseau



#### 1.5.2.2. Les chiffres clés de l'année 2020 :



Le SIELL fait appel à différents prestataires de services pour les interventions techniques complexes, qui sont actuellement :

#### 1.6. PRESTATAIRES

#### 1.6.1. Marché d'entretien des réseaux d'eau potable et branchements neufs.

L'adjudicataire du marché d'entretien des réseaux est la société SOTRAE SA ayant son siège au 6 allée du Château Gassion 57100 Thionville

Appel d'offre : Procédure lancée le 14/09/2018

Notification du marché : 21/12/2018Début du contrat : 01/01/2019

Durée du contrat : 1 année renouvelable 3 fois par ordre de service.

Montant minimum du marché : 0 € HT/an

Montant maximum du marché : 200 000 € HT/an

Montant des travaux réalisés en 2020 : 166 413,2 € HT (192 846,76 € HT en 2019)

#### 1.6.2. Marché d'entretien des installations électromécaniques et de télégestion.

L'adjudicataire du marché d'entretien des installations électromécaniques, est l'entreprise Électricité Industrielle TRICOT SA, basée 74 avenue de la Malgrange 54140 Jarville-la-Malgrange.

Appel d'offre : Procédure lancée le 03/10/2017

Notification du marché : 05/12/2017

Début du contrat : 01/01/2018

- Durée du contrat : 1 année renouvelable 3 fois par ordre de service.
- Montant minimum du marché : 0 € HT/an
- Montant maximum du marché : 400 000 € HT sur les 4 années cumulées de marché.
- Montant des travaux réalisés en 2020 : 42 455,79 € HT (40 725,85 € HT en 2019)

#### 1.6.3. Missions d'assistance à Maître d'ouvrage – Diverses missions.

Le bureau d'études adjudicataire du marché référencé ci-dessus est le bureau d'études Lorraine Conseils AMO, situé 4 rue Graham Bell 57070 Metz.

Notification du marché : 11/03/2019

Début du contrat : 13/03/2019

– Durée du contrat : jusqu'au 31/12/2019.

Montant maximum du marché : 25 000 € HT/an (Pas de montant minimum)

Montant des études ponctuelles réalisées en 2020 : 1 692 € HT (4 750 € HT en 2019)

### CHAPITRE II. INDICATEURS TECHNIQUES

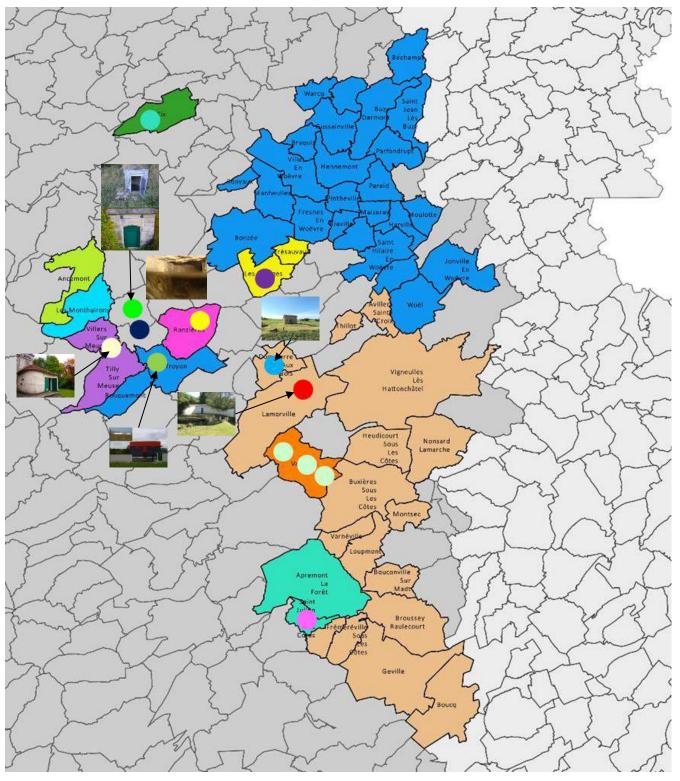
#### EAUX BRUTES

Au cours de l'année 2020, le SIELL disposait de 13 sites de production, captant ou exploitant 16 ressources possédant leurs périmètres de protection définis par arrêtés de D.U.P. respectifs pour 13 d'entre elles et 3 D.U.P en cours d'instruction (Stade rapport hydrogéologue).

Les points de prélèvement d'eau brute exploités par le SIELL sont composés :

- De captages de sources de type « galerie drainante » et de type « chambre de réunion de drains » situé à Deuxnouds-aux-Bois (annexe de Lamorville) Création 1950 Unité de distribution : Plaine de la Woëvre Sud ;
- D'un captage de sources de type « collecteur d'amenée et chambre de captage et de décantation » situé à Dompierre-aux-Bois Création 1984 Unité de distribution : Plaine de la Woëvre Sud ;
- De deux forages « peu profonds » sur nappe libre situés à Troyon Création 2009 Unités de distribution : Plaine de la Woëvre Nord et Val-de-Meuse ;
- Captages des sources Hautes (drains collecteur) et Basses (puits avec drains collecteur) de Jonvaux Création NC Unité de distribution Trésauvaux / Les Éparges ;
- D'un forage « peu profonds » sur nappe libre situés à Villers-sur-Meuse Création 1961 Unité de distribution Tilly Villers ;
- Captages des sources Hautes (drains de captage) et Basses (drains de captage) de Mexico Création 1930
   Unité de distribution Les Monthairons ;
- Captage de la source dite de la Côte du Frênes (drain captant) Création NC Unité de distribution Ancemont ;
- De captages de type « galerie drainante » pour la source dite du Fond de Vionlut et de type « chambre de réunion de drains » pour la source dite de la fontaine des Vignes Création 1927 Unité de distribution Ranzières ;
- D'un captage de type « drains captant avec barbacanes » pour la source dite du Bois le Prêtre n°1 Création 1900 Unité de distribution d'Eix ;
- D'un captage de type « galerie drainante » pour la source dite de Sous-Pourmont Création 1930 Unité de distribution Varvinay ;
- D'un captage de type « galerie drainante avec barbacanes » pour la source dite de la Tourière Création 1930 Unité de distribution Savonnières-en-Woëvre,
- D'un forage « peu profond » sur une source dite du Lavoir Création NC Unité de distribution Senonville.

## 1.1. LES UNITÉS DE DISTRIBUTION DU SIELL



Ressources	Unité de distribution
Sources de Deuxnouds-aux-Bois	Unité de distribution Plaine de la Woëvre Sud
Source de Dompierre-aux-Bois	Office de distribution Plaine de la Woevre Sud
Forages de Troyon	Unité de distribution Plaine de la Woëvre Nord / Val de Meuse
Source du Fond de la Vau Mécrin	Unité de distribution de Saint-Julien-sous-les-Côtes / Liouville
Sources de Jonvaux	Unité de distribution de Trésauvaux / Les Éparges
Source de la Côte du Frênes	Unité de distribution d'Ancemont
Forage de Tilly - Villers	Unité de distribution de Tilly / Villers-sur-Meuse
Sources de Mexico	Unité de distribution des Monthairons
Source Bois le Prêtre n°1	Unité de distribution d'Eix
Sources du Fond de Vionlut et de la Fontaine des Vignes	Unité de distribution de Ranzières
Sources de Valbois	Unité de distribution de Valbois

## 1.2. UNITÉS DE DÉSINFECTION

Compte tenu de la qualité de ses eaux brutes, le SIELL dispose uniquement de 11 unités de désinfection.

Tableau n°2 : Unités de désinfection

N°	Site	Provenance de l'eau	Objet du traitement
1	Station de pompage de Deuxnouds-aux-Bois	Sources Haute du village et de l'égayoir	Désinfection au chlore gazeux
2	Station de pompage de Dompierre-aux-Bois	Source du Vivi	Désinfection au chlore gazeux
3	Station de reprise de Troyon	Forages du Pont de la Trinité	Désinfection au chlore gazeux
4	Station de pompage de Saint-Julien-sous-les-Côtes	Source Fond de la Vau Mécrin	Désinfection par javellisation
5	Réservoir de Varnéville	Mélange des sources issues de Deuxnouds et Dompierre-aux-Bois	Désinfection par javellisation
6	Réservoir de Trésauvaux	Sources de Jonvaux	Désinfection par javellisation
7	Station de pompage de Villers-sur-Meuse	Forage de Tilly - Villers	Désinfection par javellisation
8	Station de surpression des Monthairons	Sources de Mexico	Désinfection par javellisation
9	Station de surpression d'Ancemont	Source de la Côte du Frêne	Désinfection par javellisation
10	Station de surpression d'Eix	Source du Bois le Prêtre	Désinfection par javellisation
11	Forage de Senonville	Source du Lavoir	Désinfection par javellisation

#### LES INTERCONNEXIONS DE SÉCURISATION 2.

#### 2.1. <u>INTERCONNEXION AVEC LE SIE DE PIENNES</u> (1)

L'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de PIENNES se trouve sur la commune de Lanhères.

Cette interconnexion de sécurisation réalisée dans les années 1982 - 1983, peut desservir 7 communes de l'extrême nord du secteur de distribution du SIELL, et sert uniquement en dépannage lors de l'entretien annuel du réservoir de Buzy-Darmont, lors d'une éventuelle casse réseau avant le réservoir de Buzy ou autres disfonctionnements. En 2020, l'interconnexion n'a été utilisée par le SIELL.

Les communes pouvant être desservies sont Béchamps (54), Boinville en Woëvre, Buzy-Darmont, Gussainville, Figure n°4

Parfondrupt, Saint-Jean-lès-Buzy, Warcq.

#### 2.2. <u>INTERCONNEXION AVEC LA VILLE D'ÉTAIN</u>

Cette interconnexion réalisée en 2013, permet de sécuriser principalement la ville d'Étain via le réseau de distribution de la commune de Warcq, adhérente au SIELL. Néanmoins en cas de nécessité, la commune de Warcq pourra être desservie par le réseau de distribution de la ville d'Étain.

Au cours de l'année 2020, aucun incident n'a nécessité l'alimentation de la commune de Warcq via cette interconnexion. En revanche la ville d'Étain a été sécurisée à hauteur de 1 500 m3 durant l'année 2020.

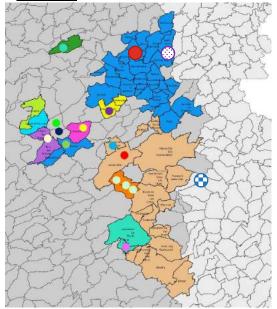
## 2.3. INTERCONNEXION AVEC LE SIE DU SOIRON



L'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux du SOIRON se situe sur le village de Saint Benoît, commune de Vigneulles-lès-Hattonchâtel.

Cette interconnexion de sécurisation réalisée entre les années 2011 et 2014, peut desservir l'ensemble des communes de l'Unité de Distribution Sud (voir Chap. 2 - art 1.1).

En 2020, l'interconnexion n'a pas été utilisée, hors fonctionnement bimensuel des pompes pour entretien.



#### 3. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU POTABLE DU SIELL

#### 3.1. LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les captages publics d'eau destinée à la consommation humaine font l'objet d'une autorisation de prélèvement (référence : Loi sur l'eau, du 3 janvier 1992). Déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), des périmètres de protection sont instaurés autour des captages, après une procédure technique et administrative.

La protection d'un captage se compose en fait de trois périmètres, déterminés selon les risques de pollution et la vulnérabilité du captage. Les interdictions, prescriptions et recommandations sont proposées en conséquence :

- Un périmètre de protection immédiate autour du point de prélèvement, dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété et où toute activité est interdite.
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdites ou réglementées toutes activités ou installations portant atteinte directement ou non à la qualité des eaux.
- Si la situation le nécessite, un périmètre de protection éloignée, à l'intérieur duquel les activités et installations peuvent être réglementées.

Ces périmètres de protection sont proposés par un expert indépendant et désigné par le préfet, l'hydrogéologue agréé. Le rapport géologique est une pièce maîtresse de la mise en place d'une protection réglementaire.

L'objectif premier des périmètres de protection est de lutter contre les pollutions locales, ponctuelles et accidentelles. La lutte contre les pollutions diffuses, quant à elle, n'est généralement efficace que par la mise en place d'actions générales de préservation du milieu sur l'ensemble des bassins versants.

#### 3.2. INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

Comme avancé dans les articles précédents « Nature des ressources exploitées et infrastructures », toutes les ressources en eau potable ne disposent pas d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique – DUP et/ou en cours d'instruction :

- Source du Vivi Territoire de Dompierre-aux-Bois : DUP en date du 13 août 1981,
- Source de Sous-Pourmont : Territoire de Varvinay : DUP en date du 13 mars 1986,
- Source de la Tourière : Territoire de Savonnières-en-Woëvre : DUP en date du 13 mars 1986,
- Source du Lavoir : Territoire de Senonville : DUP en date du 13 mars 1986,
- Sources Hautes et de l'Égayoir Territoire de Deuxnouds aux Bois : DUP en date du 8 novembre 1993,
- Source Fond de la Vau Mécrin Territoire de Saint-Julien-sous-les-Côtes : DUP en date du 27 mars 2008,
- Forages du pont de la Trinité : Territoire de Troyon : DUP en date du 14 décembre 2012,
- Sources Hautes et Basses de Mexico Territoire de Génicourt-sur-Meuse : Avis hydrogéologue : 15 novembre 2013,
- Forage de Tilly Villers Territoire de Villers-sur-Meuse : Avis hydrogéologue : 25 novembre 2013,
- Source de la Côte du Frêne : Territoire de Dieue-sur-Meuse : DUP en date du 5mars 2014,
- Source du Bois le Prêtre : Territoire de Eix : DUP en date du 5 mars 2014,
- Sources dites du Fond de Vionlut et de type et de la fontaine des Vignes : Territoire de Ranzières : Avis hydrogéologue : 28 septembre 2017,
- Sources de Jonvaux : Territoire des Éparges : DUP en date du 29 juin 2018,

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice, dit indice d'avancement de protection de la ressource en eau, est déterminé par les différentes étapes de la procédure et selon un barème :

- 0% = Aucune action de protection
- 20% = Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% = Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% = Dossier déposé en préfecture
- 60% = Arrêté préfectoral
- 80% = Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (acquisitions, servitudes et travaux)
- 100% = Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi de son application

Pour l'année 2020, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 78 % (1) taux identique à 2019. Le SIELL a intégré les nouvelles ressources des communes d'Eix (Source du Bois le Prêtre n°1) et de Valbois (sources dites de Sous Pourmont, de la Tourière et du Lavoir) dont les DUP sont validées par arrêtés Préfectoraux.

<sup>(1)</sup> NOTA BENE : Calcul de l'indice en fonction des volumes vendus par Unité de Production (Pas de comptage Eau Brute sur les ressources de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois)

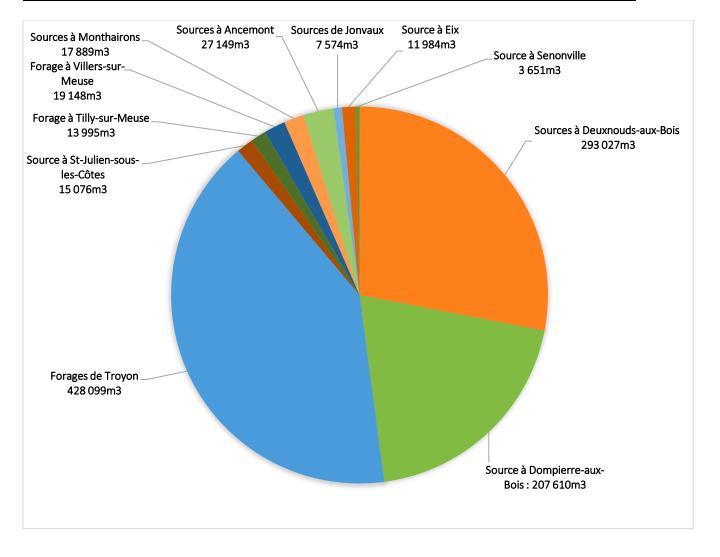
#### 4. BILAN 2020

#### 4.1. BILAN DE PRODUCTION ET D'ACHAT D'EAU

Le service public d'eau potable a prélevé 1 045 040 m3 pour l'année 2020. Ne sont pas comptabilisés les prélèvements des sources de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois Cette commune et ces villages n'ont pas de dispositif de comptage à leur point de prélèvement. Les travaux sont en cours sur la commune de Ranzières et des travaux sont projetés pour les villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre d'ici la fin d'année 2021.

Les eaux prélevées sont 100% souterraines.

Graphique n°3: Répartition de la production d'eau potable par unité de production ou d'interconnexion



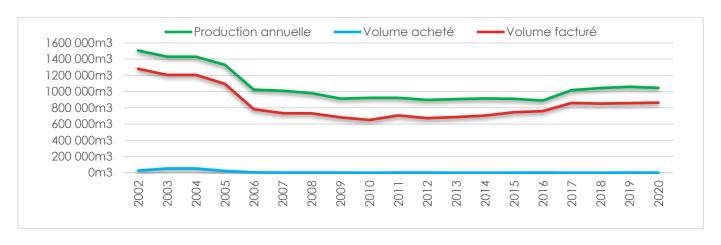
#### 4.2. ÉVOLUTION DES VOLUMES PRÉLEVÉS / PRODUITS

Tableau n° 3 : Évolution des volumes prélevés/produits

Volumes produits	2017	2018	2019	2020	Évolution 20	19/2020 *
Sources à Deuxnouds-aux-Bois	422 227m3	310 727m3	278 531m3	293 027m3	14 496m3	<b>⊅</b> 5%
Source à Dompierre-aux-Bois	151 178m3	187 950m3	224 741m3	207 610m3	-17 131m3	⊿8%
Forages de Troyon	428 928m3	423 783m3	445 727m3	428 099m3	-17 628m3	<b>⊿4%</b>
Source à St-Julien-sous-les-Côtes	15 448m3	15 260m3	13 745m3	15 076m3	1 331m3	<b>7</b> 10 %
Forage à Tilly-sur-Meuse		17 992m3	13 149m3	13 995m3	846m3	<b>7</b> 6%
Forage à Villers-sur-Meuse		25 164m3	18 093m3	19 148m3	1 055m3	<b>7</b> 6%
Sources à Monthairons		32 373m3	23 923m3	17 889m3	-6 034m3	≥ 25 %
Sources à Ancemont		30 907m3	33 101m3	27 149m3	-5 952m3	≥ 18%
Sources de Jonvaux			7 828m3	7 574m3	-254m3	≥ 3%
Source à Eix			12 405m3	11 984m3	-421m3	⊿ 3 %
Source à Senonville				3 651m3		
Interconnexion SIEP à Lanhères	16m3	72m3	202m3	0m3	-202m3	⊿ 100%
Total	1 017 797m3	1 044 228m3	1 059 040m3	1 045 202m3	- 13 838m3	<b>≥1%</b>

<sup>\*</sup> Arrondi au pourcentage inférieur ou supérieur

Graphique n°4: Évolution des volumes prélevés/produits depuis 2002 – VP.059



#### 4.3. BILAN ÉNERGÉTIQUE

Le tableau n°4 ci-dessous indique les consommations électriques des sites de production d'eau potable pour l'année 2020

Tableau n°4 : Bilan énergétique par ouvrage de production et global :

	Intitulé	Station de Deuxnouds aux Bois	Station de Dompierre aux Bois	Station et forages de Troyon
Energie conso	Energie consommée		176 205 KWH	405 368 KWH
Volume pompé		293 027 m3	207 610 m3	428 099 m3
Consommation	Consommation spécifique		0,849 KWH/m3	0,947 KWH/m3
Energie	Heure pointe	738 KWH	426 KWH	874 KWH
consommée	Heure pleine	18 159 KWH	13 583 KWH	29 484 KWH
durant	Heure creuse	198 822 KWH	162 196 KWH	375 010 KWH
TOTAL		217 719 KWH	176 205 KW	405 368 KW

	Intitulé	Station de St Julien sous les Côtes	Station de Trésauvaux	Forages de Tilly / Villers
Energie consor	mmée	4 196 KWH	846 KWH	11 302 KWH
Volume pompé		15 076 m3	7 574 m3	33 143 m3
Consommation	n spécifique	0,278 KWH/m3	0,112 KWH/m3	0,341 KWH/m3
Energie	Heure pointe			403 KWH
consommée	Heure pleine	1 487 KWH	651 KWH	6 406 KWH
durant	Heure creuse	2 709 KWH	195 KWH	4 493 KWH
TOTAL		4 196 KWH	846 KW	11 302 KWH

	Intitulé	Station de pompage des Monthairons	Station de pompage d'Ancemont	Station de pompage d'Eix
Energie consommée		12 243 KWH	4 248 KWH	4 486 KWH
Volume pompé		17 889 m3	27 149 m3	11 984 m3
Consommation	n spécifique	0,684 KWH/m3	0,156 KWH/m3	0,374 KWH/m3
Energie	Heure pointe			
consommée	Heure pleine	12 243 KWH	4 248 KWH	4 486 KWH
durant	Heure creuse			
TOTAL		12 243 KWH	4 248 KWH	4 486 KWH

	Intitulé	Station de pompage des Senonville	TOTAL des 5 sites de production	l'énergie
Energie consommée		9 338 KWH	845 951 KWH	consommée en fonction des
Volume pompé		3 651 m3	1 045 202 m3	contacts EDF
Consommation	n spécifique	2,558 KWH/m3	0,809 KWH/m3	561114545 251
Energie	Heure pointe		2 441 KWH	0,29%
consommée	Heure pleine	9 338 KWH	100 085 KWH	11,83%
durant	Heure creuse		743 425 KWH	87,88%
TOTAL	_	9 338 KWH	845 951 KWH	100,00%

La consommation énergétique moyenne de pompage est de 0,809 KWH/m3 pour l'année 2020, contre 0,78 KWH/m3 pour l'année 2019.

Tableau n°5 : Bilan énergétique global annuel par ouvrage de production

	Site	2016	2017	2018	2019	2020
Station de D	euxnouds-aux-Bois	269 024 KWH	287 845 KWH	218 994 KWH	186 428 KWH	217 719 KWH
Station de D	ompierre-aux-Bois	149 041 KWH	129 932 KWH	160 823 KWH	187 984 KWH	176 205 KWH
Forages et st	ation de Troyon	334 951 KWH	402 240 KWH	411 541 KWH	411 410 KWH	405 368 KWH
Station de St	:-Julien-sous-les-Côtes		4 899 KWH	4 737 KWH	4 080 KWH	4 196 KWH
Station de Tr	résauvaux / Les Éparges		732 KWH	369 KWH	811 KWH	846 KWH
Forages de Tilly / Villers				14 672 KWH	13 037 KWH	11 302 KWH
Station des Monthairons				20 396 KWH	17 074 KWH	12 243 KWH
Station d'Ancemont				6 494 KWH	5 272 KWH	4 248 KWH
Station d'Eix						4 486 KWH
Station de Se	enonville					9 338 KWH
	Intitulé					
	Energie consommée	753 016 KWH	825 900 KWH	838 026 KWH	826 096 KWH	845 951 KWH
	Volume pompé	889 086 m3	1 017 797 m3	1 044 228 m3	1 059 040 m3	1 045 202 m3
Conso	mmation spécifique	0,847 KWH/m3	0,811 KWH/m3	0,803 KWH/m3	0,780 KWH/m3	0,809 KWH/m3
	Prime fixe	141,22€	193,20€	685,69€		
D (	Conso Σ	27 517,81 €	29 883,71 €	32 111,64 €	44 924,29 €	47 518,01 €
Dépense Hors TVA	TURPE	15 296,40 €	16 753,89 €	17 937,58 €	18 579,75 €	20 050,09 €
TIOISTVA	Taxes et Contributions	20 982,06 €	22 827,94 €	22 703,73 €	22 719,69 €	24 148,17 €
	Total	63 937,49 €	46 454,01 €	73 438,64 €	86 223,73 €	91 716,27 €
Coût unitaire	9	0,072 € HT/m3	0,046 € HT/m3	0,070 € HT/m3	0,081 € HT/m3	0,088 € HT/m3





#### 5. VOLUMES FACTURÉS ET RENDEMENTS

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- Annuelle pour tous les abonnés ne disposant pas d'un compteur équipé en radio-relève (distribution d'un carton relevé-confiance en mars de chaque année)
- Semestrielle pour les abonnés disposant d'un compteur équipé d'un module radio (Relevé des compteurs en mars/avril, et entre septembre et décembre de chaque année)
- ☐ Trimestrielle
- ☐ Quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- Annuelle pour tous les abonnés ne disposant pas d'un dispositif de comptage. Uniquement les abonnés de la commune de Ranzières et des villages de Varvinay et Savonnières-en-Woëvre, commune de Valbois.
- Semestrielle pour les abonnés (issue d'un relevé réel ou d'un relevé confiance)
- ☐ Trimestrielle
- ☐ Quadrimestrielle

Le volume facturé proratisé au titre de l'année 2020 est de 863 902 m3

#### 5.1. ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS ET DES RENDEMENTS

Le rendement des réseaux de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

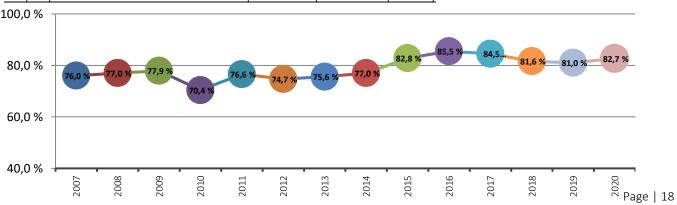
Plusieurs approches existent pour évaluer le rendement hydraulique du réseau. Le rendement primaire du réseau est le ratio entre les volumes comptabilisés aux abonnés et le volume mis en distribution. Les volumes comptabilisés aux abonnés ne tiennent pas compte des eaux de service (nettoyages des infrastructures et consommation propre du service) et des soutirages liés à la défense incendie ou à des prélèvements non autorisés (entretien des voiries, travaux divers...).

Le rendement primaire du réseau est l'indicateur le plus pénalisant, c'est-à-dire qu'il minore au maximum le résultat. L'intérêt de cette approche réside dans la clarté du calcul et donc la transparence qu'elle induit.

Tableau n°6 : Évolution des volumes globaux (prélevés, facturés, comptabilisés, non-distribués et rendements)

	2017	2018	2019	2020	Évolution 201	19/2020 *
Volume prélevé	1 017 797 m3	1 044 228 m3	1 059 040 m3	1 045 202 m3	-13 838 m3	≥ 1,31%
Consommation facturée proratisée	859 820 m3	852 287 m3	844 894 m3	859 679 m3	14 785 m3	<b>71,75</b> %
Consommation annulée / Dégrévée			12 526 m3	4 223 m3		
Consommation comptabilisée proratisée	859 820m3	852 287m3	857 420m3	863 902m3	6 482 m3	0,76%
Volume non distribué	157 977 m3	191 941 m3	201 620 m3	181 300 m3	-20 320 m3	≥ 10,08%
Consommations non comptabilisées (Lavages réservoirs, purges réseau, DECI)	4 000 m3	6 000 m3	5 500 m3	9 500 m3	4 000 m3	<b>₹ 72,73</b> %
Rendement primaire (proratisé)	84,5%	81,6%	81,0%	82,7%	Gain de 1, rendem	
Rendement global (proratisé)	84,9%	82,2%	81,5%	83,6%	Gain de 2, rendem	

Graphique n°6: Évolution du rendement primaire depuis 2007 – (P104.3)



#### 5.2. RENDEMENT PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION - ANNÉE 2020

Tableau n°7 : Rendements par Unité de Distribution

	UD SUD	UD NORD	UD St Julien-sous- les-Côtes	UD Jonvaux Les Éparges	UD Jonvaux Trésauvaux	UD Tilly-sur- Meuse
Volume prélevé	500 637 m3	428 099 m3	15 076 m3	3 757 m3	3 817 m3	13 995 m3
Consommation facturée proratisée sur 365 jours (1)	359 323m3	394 162 m3	11 290 m3	4 092 m3	2 960 m3	12 839 m3
Volume non distribué	141 314 m3	33 937 m3	3 786 m3	-335 m3	857 m3	1 156 m3
Consommations non comptabilisées (pertes lavages réservoirs, purges réseau)	2 500 m3	5 000 m3	50 m3	25 m3	25 m3	100 m3
Rendement primaire (proratisé)	71,77%	92,07%	74,89%	100%	77,55%	91,74%
Rendement global (proratisé)	72,27%	93,24%	75,22%	100%	78,20%	92,46%

	UD Villers- sur-Meuse	UD Les Monthairons	UD Ancemont	UD EIX	UD Senonville
Volume prélevé	19 148 m3	17 889 m3	27 149 m3	11 984 m3	3 651 m3
Consommation facturée proratisée sur 365 jours (1)	17 134 m3	15 943 m3	23 274 m3	12 337 m3	2 536 m3
Volume non distribué	2 014 m3	1 946 m3	3 875 m3	-353 m3	1 115 m3
Consommations non comptabilisées (pertes lavages réservoirs, purges réseau)	1 000 m3	500 m3	200 m3	50 m3	50 m3
Rendement primaire (proratisé)	89,48%	89,12%	85,73%	100%	69,46%
Rendement global (proratisé)	94,71%	91,91%	86,46%	100%	70,83%

#### 5.3. RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES VOLUMES FACTURÉS PAR TYPE D'ABONNÉS

La population totale raccordée et desservie par les réseaux de distribution d'eau potable, au 31 décembre 2020, est de 11 396 habitants, pour 6 424 abonnés. N'est pas pris en compte la commune nouvellement adhérente de Ranzières dans les données présentées dans cet article.

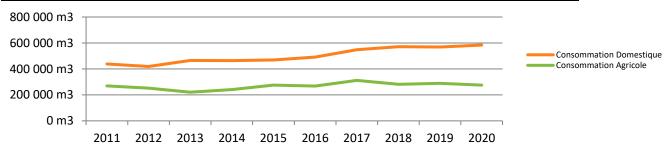
Il est distingué 2 grandes familles d'abonnés :

- Les abonnés domestiques au nombre de 6 024, soit 225 usagers domestiques de plus qu'en 2019,
- Les abonnés exploitants agricoles au nombre de 400, soit 1 abonnements agricoles de plus qu'en 2019.

Tableau n°8: Répartition et évolution des consommations par type de consommateur (abonné).

	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019	9/2020 *
Consommation Domestique	548 027 m3	571 180 m3	568 556 m3	583 870 m3	15 314 m3	<b>⊅</b> 2,7%
Consommation Agricole	311 793 m3	281 108 m3	288 864 m3	275 810 m3	-13 054 m3	≥ 4,5%
TOTAL	859 820 m3	852 287 m3	857 420 m3	859 680 m3	2 260 m3	⊅ 0,3%

Graphique n°7: Répartition et évolution des consommations par type de consommateur (abonné)



La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 133,8 m3/abonné au 31/12/2020. (138,4 m3/abonné au 31/12/2019)

<sup>(1)</sup> NOTA BENE : Consommation facturée ou comptabilisée proratisée sur 365 jours : Compte tenu de la disparité des dates de relève sur le territoire, la consommation des abonnés par commune a été recalculée sur 365 jours, afin d'avoir une approche plus réelle de leur consommation.

#### 6. PATRIMOINE

### 6.1. DONNÉES LINÉAIRES DES RÉSEAUX

Grâce aux levés topographiques (étude diagnostic) réalisés dans les territoires des membres, leurs mises à jour, la prise en compte des nouveaux réseaux et ceux abandonnés, le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable du SIELL, en date du 31/12/2020, est de :

- 233,3 km pour les réseaux d'alimentation / de transfert,
- 195 Km pour les réseaux de distribution (hors branchements individuels).

Le linéaire par abonné est de 66,7 mètres hors branchements individuels et 71,7 mètres avec les branchements individuels. Le linéaire moyen par abonné desservi par le SIELL est supérieur de 2 fois la moyenne nationale (pour les réseaux gérés en délégation de service public) qui est de l'ordre de 34 mètres / branchement (donnée transmise par l'organisation "Canalisateurs de France").

Tableau n°9 : Données nécessaires pour calculer les indicateurs de performance et les indices linéaires

Intitulé	Définition	2017	2018	2019	2020	Évolution 2019 / 2020
Volume produit		1 017 797m3	1 044 156m3	1 059 040m3	1 045 202m3	<b>≥1,31%</b>
Volume facturé proratisé sur 365 jours		859 820m3	852 287m3	857 420m3	863 902m3	⊅1%
Volume de service du réseau	Volume des pertes lié aux essais et à la défense incendie, aux purges, aux lavages des réservoirs et vols d'eau	4 000m3	6 000m3	5 500m3	9 500m3	⊅ 73%
Volume consommé autorisé	Volume facturé + volume de service du réseau	863 820m3	858 287m3	862 920m3	873 402m3	⊅ 1%
Volume de fuites	Volume produit - volume consommé autorisé	153 977 m3	185 869 m3	196 120 m3	171 800 m3	≥ 12%
Linéaire de canalisation		391,2 Km	415,6 Km	415,6 Km	428,3 Km	<b>⊅</b> 2,75%

#### 6.2. LES INDICES LINÉAIRES

<u>L'indice linéaire de consommation</u>, est égal au volume consommé chaque jour par kilomètre de réseau (hors branchements individuels).

Tableau n°10: Typologie du réseau suivant l'indice linéaire de consommation établi par l'agence de l'eau

Type de réseau	ILC
Rural	< 10
Semi-rural	10 <ilc<30< td=""></ilc<30<>
Urbain	ILC > 30

<u>L'indice linéaire des volumes non comptés</u>, permet de connaître par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

<u>L'indice linéaire de pertes en réseau</u>, est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés.

Tableau n°11 : Référentiel utilisé pour l'appréciation de l'état du réseau

Catégorie du réseau/ILP (m3/j/km)	Rural	Semi-rural	Urbain
ILP Bon	< 1,5	< 3	< 7
ILP acceptable	< 2,5	< 5	< 10
ILP fuyard	< 4	< 8	< 15
ILP très fuyard	> 4	>8	> 15

Tableau n°12 : Évolution de l'indice linéaire de consommation

Définition / Formule	2018	2019	2020	Évolution 2019 / 2020
Volume consommé / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année ( ILC)	5,62 m3/Km/jour	5,65 m3/Km/jour	5,47 m3/Km/jour	⊿ 3%

Pour un réseau de 428,3 Km, cet indice est de 5,54 m3/Km/jour en 2020, ce qui correspondant à un réseau de type rural, suivant la classification établie par l'agence de l'eau.

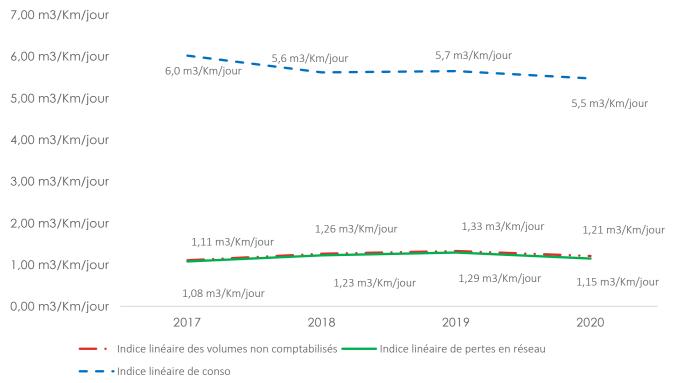
Tableau n°13 : Évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés – (P105.3)

Définition / Formule	2018	2019	2020	Évolution 2019 / 2020
(Volume de fuites + volume de service du réseau) / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année	1,26 m3/Km/jour	1,33 m3/Km/jour	1,21 m3/Km/jour	⊿ 9%

Tableau n°14 : Évolution de l'indice linéaire des pertes en réseau (106.3)

Définition / Formule	2018	2019	2020	Évolution 2019 / 2020
(volume produit – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / Nbre de jours dans l'année	1,23 m3/Km/jour	1,29 m3/Km/jour	1,15 m3/Km/jour	⊿ 11%

#### Graphique n°8 : Évolution des indices linéaires



#### 7. DÉTAILS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 7.1. ÉVOLUTION DU TAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX (P107.2)

#### Tableau n°15

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire total en Km	383	391,2	415,6	415,6	428,3
Linéaire rénové en Km	0	0,2	2,125	0,7	10
Taux de renouvellement en %	0,00%	0,13%	0,21%	0,19%	0,61%

Le taux moyen de renouvellement (Tr) des réseaux d'eau potable se calcule de la façon suivante pour l'année n (L n = 2020) : Tr = ((L n + L n - 1 + L n - 2 + L n - 3 + L n - 4) / 5) / (Linéaire de réseau de desserte)

Tr 2020 = (0+0.2+2.125+0.7+10) / 5) / (427) = (13.025 km/5) / 428.3) = 0.0061 soit 0.61%

## 7.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX AEP (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble des plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Tableau n°16 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RÉSEAUX (15 points)			
VP.236- Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RÉSEAU (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		artie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240- Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		Oui	
VP.241- Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	Oui	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du  ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246-Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	120

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(3)</sup> non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

# 7.3. <u>DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS</u> DÉFINI PAR LE SERVICE ET TAUX DE RESPECT DE CE DÉLAI (D151.0 & D152.1)

Le délai d'ouverture des branchements est fixé par le règlement intérieur du SIELL. (voir article 1.2 du règlement intérieur du service des eaux) :

- Réalisation des travaux dans un délai de 6 semaines après acceptation du devis par règlement au trésor public, obtention des autorisations administratives (permission de voirie) et réception des réponses aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). En cas d'intempéries, les jours ne sont pas pris en compte et le délai d'intervention est d'autant reporté. Le délai de réalisation a été porté de 4 à 6 semaines du fait de la réforme de la procédure de DT/DICT.
- Mise en service d'un branchement au plus tard le troisième jour ouvré qui suit la demande, lors d'un emménagement dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme.

Le SIELL n'a pas reçu au cours de l'année 2020 de courrier portant réclamation sur le non-respect du délai d'intervention pour la réalisation d'un branchement neuf, ou la pose d'un nouveau compteur, ou encore la mise en service d'un branchement.

Certains branchements ont fait l'objet d'un retard de réalisation, et ce, en raison des intempéries, des congés annuels de l'entreprise SOTRAE SA et du contexte lié à la Covid-19.

# 7.4. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES (P151.1)

Pour l'année 2020, 8 interruptions de service non-programmées ont été comptées, dont 6 pour des endommagements par des entreprises tierces (3 en 2019, 4 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,2 pour 1 000 abonnés (1,13 en 2019 et 0,65 en 2018).

#### 7.5. TAUX DE RÉCLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celle
qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celle
qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des re	éclamations reçues	⊠ Oui	□ Non
Nombre de réclamations écrites reçues : 23	(27 en 2019 21 en 2018	)	
Pour l'année 2020, le taux de réclamations est d	de 3,58 pour 1 000 aboni	nés (4,36pour 20	019 et 3,43 en 2018).

#### 8. QUALITÉS DE L'EAU DISTRIBUÉE

#### 8.1. LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'EAU (P101.1 & P102.1)

Sur le territoire du SIELL, le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS), autorité sanitaire indépendante du Syndicat. Cette autorité décide des points de prélèvement d'eau et de leur fréquence en fonction du nombre d'habitants. Elle réalise les prélèvements, qui sont ensuite analysés par un laboratoire agréé par la Direction Générale de la Santé. Ces analyses sont réalisées :

- Au niveau de la ressource en eau (eau brute au captage),
- Au point de mise en distribution (eau produite en sortie de station de traitement),
- Au robinet du consommateur (eau distribuée).

Tableau n°17: Conformité suivant limites et références de qualité

Analyses d'eau	Туре	Nombre d'analyses	Nombre d'analyses conformes aux limites	Taux de conformité aux limites	Nombre d'analyses conformes aux références	Taux de conformité aux références
Eau brute	Prélèvement à la source	6	6	100%	6	100%
Eau traitée	Prélèvement après traitement	46	41	89%	44	96%
Eau distribuée	Prélèvement au robinet de l'abonné	126	121	96%	111	88%
TOTAL ANALYSES		178	168	94%	161	90%

Les informations ci-dessus sont propres au SIELL, mais sont issues des résultats des analyses au cours de l'année 2020 transmis par l'ARS.

Tableau n°18: Conformité suivant paramètres d'analyse

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2019	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2020
Microbiologie	148	6	178	157
Paramètres physico-chimiques	148	6	178	169

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

## CHAPITRE III. INDICATEURS FINANCIERS

#### 1. TARIFICATION DE L'EAU

## 1.1. MODALITÉS DE TARIFICATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Tableau n°19: Tarifs applicables à l'ensemble des usagers disposant d'un dispositif de comptage

Tableau II 19. Tallis applicables a refiserible des disagers disposant à dir dispositif de comptage				
TARIFS	AU 01/01/2020	AU 01/01/2021		
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement DN 15mm <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	48,35€	48,35€		
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Prix au m³	1,21 €/m³	1,25 €/m³		
Taxes et redev	ances			
Taxes				
Taux de TVA	5,5 %	5,5 %		
Redevances				
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m³	0,10 €/m³		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m³	0,35 €/m3		

Tableau n°20: Tarifs applicables aux usagers d'Eix

TARIFS	AU 01/01/2021
Part de la collectivité	
Part fixe (€ HT/an)	
Abonnement DN 15mm <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	65€
Part proportionnelle (€ HT/m³)	
Prix au m³	2,40 €/m³
Taxes et redevances	
Taxes	
Taux de TVA	5,5 %
Redevances	
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,10 €/m³
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,35 €/m3

Tableau n°21 : Tarifs applicables aux usagers de Ranzières et Valbois ne disposant pas d'un dispositif de comptage

TARIFS	AU 01/01/2021
Part de la collectivité	
Abonnement par branchement	48,35 €
Part fixe (€ HT/an)	
Personne présente dans le foyer	33 €/an
Par Unité Gros Bétail (UGB)	12 €/an

Tableau n°21: Autres abonnements

Communes concernées	Abonnement	
	Diamètre compteur	Tarifs € HT/an
	De Ø 15 à 20mm	48,35€
Ensemble des communes	De Ø 25 à 32mm	80,58€
	De Ø 40 à 60mm	112,80€
	De Ø ≥ 100mm	600,00€

Les délibérations du 10/12/2019 ont fixé les différents tarifs d'eau potable et prestations applicables pour toute consommation effective à compter du 01/04/2020 jusqu'au 31/03/2021.

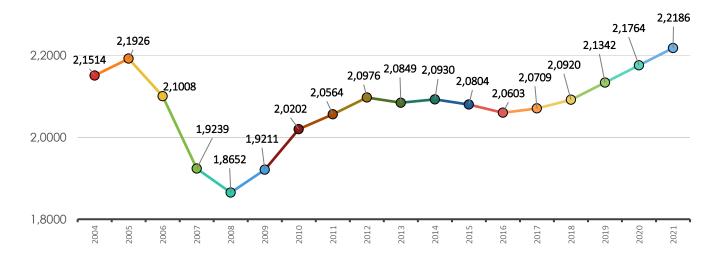
#### 1.2. FACTURE D'EAU TYPE (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont  $^{(1)}$ :

Tableau n°22

Tableau II 22				
FACTURE TYPE	AU 01/01/2020 EN €	AU 01/01/2021 EN €	VARIATION EN %	
Part de la collectivité				
Part fixe annuelle	48,35 €	48,35 €	0,00%	
Part proportionnelle (120m³)	145,20€	150,00€	<b>⊅</b> 3,42%	
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	193,55€	198,35 €	<b>⊅</b> 2,54%	
Taxes et redevances	Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,00€	12,00€	0,00%	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42,00€	42,00€	0,00%	
Total HT	247,55€	252,35 €	<b>7</b> 1,90%	
TVA	13,62 €	13,88€	<b>7</b> 1,90%	
Total TTC	261,17€	266,23 €	⊅ 1,90%	
Prix TTC au m <sub>3</sub>	2,1764 €	2,2186 €	⊅ 1,90%	

Graphique n°8 : Indicateur D102.0 Prix TTC au m3 du service de l'eau potable pour 120 m3 au 01/01/N+1 2,4000



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence, de la production à la distribution.

<sup>(1)</sup> Pour une collectivité où différents prix sont pratiqués, on donne le prix concernant le plus grand nombre d'abonnés. Il s'agit donc des prix pour la *commune de Vigneulles-lès Hattonchâtel*. Le prix TTC au m3 du service de l'eau potable pour 120 m3 est identique à chaque commune depuis 2016, suite à l'harmonisation des taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

#### 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2020

#### 2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1. Dépenses de fonctionnement

Tableau n°23 : Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Amortissements des immobilisations	39,11%	786 117,58 €
2	Charges à caractère général	24,71%	496 786,42 €
3	Charges de personnel + indemnités des élus	22,54%	453 026,58 €
4	Redevance pollution versée à l'Agence de l'eau	9,96%	200 251,00 €
5	Charges Financières (Intérêts d'emprunts)	3,03%	60 853,24 €
6	Charges Exceptionnelles (annulation de titres + non-valeur)	0,66%	13 238,19 €
	TOTAL:	100,00%	2 010 273,01 €

Tableau n°24 : Détail des charges à caractère général, par ordre décroissant

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants HT
1	Entretien et réparation sur biens mobiliers et immobiliers	24,28%	120 637,25 €
2	Électricité	22,67%	112 619,71 €
3	Fournitures d'entretien et petit équipement pour réseau	17,50%	86 919,02 €
4	Redevance de prélèvement versée à l'Agence de l'eau	11,39%	56 602,00 €
5	Redevance et droit de passage + OM + taxes foncières	3,81%	18 909,60 €
6	Analyses eau	3,49%	17 321,20 €
7	Intermédiaires et honoraires, annonces, achat d'études	3,33%	16 530,45 €
8	Assurances	2,95%	14 670,74 €
9	Frais d'affranchissement, télécom, réceptions, frais bancaires	2,74%	13 628,64 €
10	Carburant	1,88%	9 317,27 €
11	Locations Matériels (LOXAM-J MAT)	1,57%	7 795,90 €
12	Produits de traitement d'eau	1,54%	7 674,24 €
13	Entretien des véhicules	1,28%	6 377,72 €
14	Formations	1,07%	5 293,00 €
15	Fournitures Administratives	0,48%	2 393,99 €
16	Achat d'eau	0,02%	95,69€
	TOTAL:	100,00%	496 786,42 €

#### 2.1.2. Recettes de fonctionnement

<u>Tableau n°25 : Détail des recettes de fonctionnement</u>

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Résultats cumulés des années antérieures	38,06%	1 163 729,34 €
2	Vente d'eau	36,52%	1 116 436,03 €
3	Abonnements	10,40%	317 914,01 €
4	Amortissement des subventions	7,08%	216 444,00 €
3	Redevance pollution domestique	6,68%	204 309,70 €
4	Autres produits de gestion courante + produits financiers	0,43%	13 207,09 €
5	Travaux (pose compteurs, intervention des agents)	0,20%	6 119,63 €
6	Participation des communes	0,20%	6 000,01 €
7	Atténuation de charges (remboursement des salaires)	0,19%	5 747,00 €
8	Produits Exceptionnels (remboursement assureur)	0,15%	4 716,36 €
9	Prestation de services	0,09%	2 715,99 €
	TOTAL:	100%	3 057 339,16 €

#### 2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 2.2.1. <u>Dépenses d'investissement</u>

Tableau n°26 : Répartition des dépenses d'investissement

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Travaux réseaux AEP	85,12%	3 723 631,85 €
2	Amortissement des subventions	4,95%	216 444,00 €
3	Remboursement des emprunts	2,88%	125 847,44 €
4	Travaux bât exploitation (station Trésauvaux)	2,32%	101 704,39 €
5	Avance travaux Ranzières	1,18%	51 777,70 €
6	Immobilisations incorporelles (Études et licences)	1,12%	49 199,10 €
7	Véhicules	0,91%	39 800,00 €
8	Travaux bât administratif (toit + chauffage)	0,85%	37 304,67 €
9	Achat de compteurs et vannes	0,27%	11 962,66 €
10	Matériel informatique + mobilier+ aménagement	0,27%	11 648,78 €
11	Outillage industriel	0,12%	5 232,96 €
	TOTAL:	100%	4 374 553,55 €

Tableau n°27 : Détail des immobilisations incorporelles (Études et licences)

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Schéma de transfert de compétences	84,23%	41 439,10 €
2	Licences (Module radio + Logiciel de relève des compteur)	15,77%	7 760,00 €
	TOTAL:	100%	49 199,10 €

Tableau n°28 : Détail des immobilisations corporelles

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Travaux AEP - Sécurisation Val de Meuse Rive Gauche	79,03%	2 942 776,63 €
2	Travaux AEP - Dévoiement AEP St Maurice	7,94%	295 743,24 €
3	Travaux AEP - Branchements neufs + petites extensions	4,97%	184 940,46 €
4	Travaux de sécurisation réhabilitation des sites	3,52%	131 060,22 €
5	Études et Missions annexes – Sécu Val de Meuse Rive Droite	1,52%	56 519,10 €
6	Travaux AEP - Reprise des branchement Dieue	1,22%	45 408,95 €
7	Travaux AEP - Rénovation du réseau rue de Verdun à Fresnes	1,15%	42 898,60 €
8	Étude AVP - Travaux AEP Varnéville Valbois	0,36%	13 572,40 €
9	Moe - Travaux de réhabilitation - DUP Jonvaux	0,23%	8 707,25 €
10	Étude AVP - Travaux de réhabilitation du réservoir Ville en W	0,04%	1 410,00 €
11	Étude AVP - Travaux de dévoiement AEP Vigneulles	0,02%	595,00€
		100%	3 723 631,85 €

### 2.3. RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>Tableau n°29 : Détail des recettes d'investissement</u>

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Emprunt Caisse des dépôts	45,81%	2 500 000,00 €
2	Subventions d'investissement	30,16%	1 645 871,23 €
3	Amortissement des immobilisations	14,40%	786 117,58 €
4	Avance remboursable Agence	8,80%	480 000,00 €
5	Résultat cumulé	0,83%	45 462,49 €
	TOTAL :		5 457 451,30 €

Tableau n° 30 : Détail des subventions

N°	Intitulés	Pourcentage	Montants H.T.
1	Subventions Agences de l'eau	91,15%	1 500 236,71 €
2	Subventions des communes	5,58%	91 779,73 €
3	Subventions département 55	2,90%	47 721,85 €
4	Autres (participation des particuliers aux branchements neufs)	0,37%	6 132,94 €
	TOTAL:	100%	1 645 871,23 €

#### 2.4. ÉTAT ET DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)

Tableau n°31 : Détail de la dette

Intitulés	Montant HT
Montant total de la dette au 31 décembre 2020	5 394 377,24 €
Montant remboursé durant l'exercice 2020	186 700,68 €
<b>ֈ</b> dont en capital	125 847,44 €
L, dont en intérêts	60 853,24 €

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Tableau n°32 : Durée d'extinction de la dette (P183.2)

	Exercice 2019	Exercice 2020
Encours de la dette en €	1 363 281,88 €	4 484 860,43 €
Épargne brute annuelle en €	391 033,57 €	453 010,39 €
Durée d'extinction de la dette en années	3,48 années	9,90 années

### 2.5. ÉTAT DES IMPAYÉS FIN 2019

Tableau n°33 : État global des impayés

Tableau II 33 . Ltat global des limpayes	
Intitulé	Montant TTC au 31/12/2019
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2009	79,56 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2010	199,50€
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2011	1 666,69 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2012	941,14€
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2013	2 508,39 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2014	12 925,66 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2015	12 706,31 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2016	9 233,90 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2017	19 842,78 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2018	34 429,48 €
Montant des restants dus sur les factures éditées en 2019	64 318,84 €
TOTAL GLOBAL CUMULÉ	158 877,94 €

Ce tableau est un état des restes à recouvrer totaux par exercice.

#### 2.6. TAUX D'IMPAYÉS SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (P154.0)

Cet indicateur permet d'apprécier et/ou de mesurer :

- L'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement,
- La qualité de service à l'usager, par l'optimisation des coûts du service par un juste recouvrement des sommes dues,
- La pérennité économique du service,

#### Les données nécessaires sont :

- Le montant des factures « émises au titre de l'année N-1 ». Les factures sont celles dont la date d'émission se situe entre le 01/01/N-1 et le 31/12/N-1, même si ces factures concernent des volumes consommés l'année N-2 (en cas de relevés en décembre N-2 par exemple)
- Montant total des factures « eau » émises au titre de l'année N-1, comprenant :
  - o Part « eau » de l'opérateur éventuel,
  - o Part « eau » de la collectivité,
  - o Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau),
  - o Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique (Agence de l'eau),
  - o Taxe Voies Navigables de France le cas échéant (partie prélèvement d'eau),
  - o Autres taxes et redevances rattachées au service de l'eau concerné, le cas échéant,
  - La TVA liée à ces factures.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, soit 2019, est de :

- Montant TTC des impayés au 31/12/2020 des factures émises en 2019 = 64 318,84 € TTC
- Montant des factures émises au 31/12/2019 = 1 614 397,87 € TTC

#### Taux d'impayés au titre des factures émises en 2019 = (64 318,84 € / 1 614 397,87 €) \*100 = 3,98 %

Tableau 9 : Évolution des taux d'impayés sur les factures d'eau



## CHAPITRE IV. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

### <u>Tableau n°34</u>

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 143 hab.	11 396 hab.
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,1764 €/m³	2,2186 €/m³
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	3 jours	3 jours
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	88%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96%	95%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120 Pts	120 Pts
P104.3	Rendement du réseau de distribution (toute UD confondue)	81,0%	82,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,33 m³/km/jour	1,21 m³/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,29 m³/km/jour	1,15 m³/km/jour
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,19%	0,61%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78%	78%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0008 €/m³	0,0006 €/m³
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,13 ‰ hab.	1,2 ‰ hab.
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	3,48 années	9,9 années
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,28 %	3,98 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,36 ‰ Ab	3,58 ‰ Ab